

[Skip to main content](#)

# Systeme d'etude

Mis à jour : 16 avril 2018

## Systeme semestriel

L'année universitaire de la faculté de la Gestion des hôpitaux de l'Université Al Andalus est divisée en deux semestres, la durée de chaque semestre est de 16 semaines. •

- Deux sessions d'examens sont programmées chaque année selon le calendrier annuel décidé par le Conseil de l'Université :
  - La première session a lieu à la fin du premier semestre.
  - La deuxième session a lieu à la fin du deuxième semestre.

A chaque session, l'étudiant peut passer les examens des matières des deux semestres à la fois.

## Durée d'étude

La durée des études aboutissant à l'obtention d'un diplôme en Gestion des hôpitaux est de quatre ans.

## Les règles de la présence en classe

- Le Conseil de la faculté a le droit de transférer l'enseignement d'un cours d'un semestre à un autre dans la même année, si nécessité est.
- La présence en classe est obligatoire durant toutes les années d'étude. Le taux de la présence requis pour passer l'examen pour chaque cours est au moins 85% des heures théoriques et pratiques. S'il n'atteint pas ce taux de présence, l'étudiant perd le droit de passer l'examen.

## Les règles de la réussite

Les notes sont réparties comme suit :

1- Cours théoriques :

- 25% aux travaux pratiques.
- 75% à l'examen final.

2 - Cours contenant une partie théorique et une partie pratique :

- 40 % aux travaux pratiques.
- 60 % à l'examen final.

3 – Cours uniquement pratiques :

- 50% aux travaux pratiques.
- 50% à l'examen final.

4- La note de l'examen pour chaque cours est estimée entre 0 et 100 points. La note minimale de la réussite est 60.

- L'étudiant obtient la note zéro lorsqu'il ne passe pas l'examen.
- L'étudiant perd le droit de passer l'examen final d'un cours s'il est absent de plus de 15% des heures d'enseignement, et par conséquent il obtient la note zéro.
- L'étudiant est transféré à l'année supérieure, à la fin des examens de la deuxième session, s'il échoue en 4 cours au maximum de tous les cours des années inférieures.
- L'étudiant réussit son année lorsqu'il passe avec succès tous les cours de l'année inférieure
- L'étudiant redoublant transféré à une année supérieure à la fin des examens de la première session a le droit de passer l'examen de quatre cours au maximum des années inférieure et supérieure.

#### Les règles de l'obtention du diplôme

- La licence est accordée à la fin des études universitaires de premier cycle selon les mentions suivantes :1

- Mention : "Honneur" équivaut à une moyenne générale de (95) ou plus.
- Mention : "Excellence" équivaut à une moyenne générale entre (85) et moins de (95).
- Mention : "Très bien " équivaut à une moyenne générale entre (75) et moins de (85).
- Mention : "Bien" équivaut à une moyenne générale entre (65) et moins de (75).
- Mention : "passable" équivaut à une moyenne générale entre (60) et moins de (65).

Le processus de l'inscription des étudiants est soumis aux réglementations régissant les conditions de transfert et d'inscription en vigueur à l'Université Al 2 - Andalus, y compris le cas des étudiants transférés d'autres universités.